

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2017

Plan Local d'Urbanisme : modification n°1

Suite à la délibération n°2016/01 en date du 16 novembre 2016, la Préfecture de la Dordogne demande que cette dernière soit retirée, notamment en ce qui concerne le stand de tir. En effet, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers n'a pas été consultée lors de l'enquête publique, mais après cette dernière. Malgré l'avis favorable de cette commission en date du 31 août 2016, la Préfecture souhaite que la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) en zone NL, parcelle ZK n°77, au lieu-dit « Chez Gabaud » soit retiré de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme. Le Conseil retire la délibération n° 2016/01 en date du 16 novembre 2016 et approuve les sept points restant dans la modification n°1, c'est-à-dire :

- Autoriser, sous condition, les extensions des constructions à usage d'habitation, le changement de destination et la réalisation d'annexes aux constructions à usage d'habitation en zones A et N (LAAAF et Loi Macron) [74 bâtiments ont été identifiés et 51 propriétaires],
- Supprimer le C.O.S. (coefficient d'occupation des sols) et la surface minimum pour bâtir dans toutes les zones (loi Alur),
- Autoriser les constructions à usage hôtelier en zone UX,
- Autoriser les façades en bardage en zone UE,
- Réduire le recul par rapport aux limites séparatives en zone UE à 3 mètres et autoriser la mitoyenneté,
- Étendre la zone UX « Les Grands Champs » sur le garage de mécanique automobile,
- Intégrer l'ancienne gendarmerie dans la zone UB.

Élection des délégués DFCI

Suite à la fusion du Syndicat Intercommunal de Défense de la Forêt contre l'Incendie de la Forêt Barade, du SI DFCI de la Double, du SI DFCI de Vergt, du SI DFCI Villamblard, du SI DFCI du Landais et du SI DFCI des coteaux du Périgord Noir, en date du 29 décembre 2016, le Conseil nomme à l'unanimité :

- Délégués titulaires : Jacky JAULIN et Philippe BERNARD
- Délégués suppléants : José DE ALMEIDA et Philippe MAURY

Foire de La Latière

- Régies : Le Conseil accepte l'ajout d'un régisseur suppléant pour les deux régies de placage : Alain Delage et Jean-Charles Landrodie.
- Halles : les conventions pour les locations des halles se sont terminées en 2016. Le Conseil autorise le Maire à signer les conventions de reconduction des locataires des halles et approuve les tarifs de location :
 - Halle n°1 : Eulalie Festif : 100 € pour un an
 - Halle n°2 : Norbert POUGET : 665 €/an (halle occupée à l'année)
 - Halle n°3 : Marie-Claude CORSINI : 300 € / an
 - Halle n°4 : Alain LABARRE : 300 € / an
 - Halle n°5 : Les Amis de la Latière : 900 € / an
 - Halle n°6 : Nathalie BLANC : 300 € / an

Personnel organigramme

Le Conseil Municipal prend acte des organigrammes fonctionnels et hiérarchiques des services administratif, technique, patrimoine et sport. La délibération sera effective après l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Dordogne.

Budget Principal : Ouverture de crédits en investissement

Des achats ont été effectués et doivent être mandatés en investissement avant le vote du budget ; il s'agit d'un aspirateur pour le Gymnase Jérôme Fernandes d'une valeur de 121.90 et de 7 disques durs externes d'une valeur de 629.30 €. De plus, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au 2031 opération 837 Continuité écologique pour avenant de NCA de l'ordre de 3 820 €. Le Conseil accepte ces ouvertures de crédits à l'unanimité.

Budget Assainissement et Locations Communales

• Budget Assainissement

La Trésorerie de Saint Aulaye demande au Conseil d'admettre en non-valeur la somme de 139.56 €, concernant une habitante de La Garenne, la somme de 469.48 € concernant une locataire de la commune, ainsi que la somme de 177.21 € pour une autre locataire.

De plus, suite au dossier de surendettement d'une locataire de la Commune, partie à ce jour, et à son acceptation par le Tribunal d'Instance de Périgueux, la Trésorerie de Saint-Aulaye demande au Conseil de bien vouloir effacer la créance de 318.02 € pour le budget Assainissement. Le Conseil approuve.

• Budget Locations Communales

Concernant le même dossier de surendettement, le Conseil devra admettre en non-valeur le montant de 724.84 €.

La Trésorerie de Saint-Aulaye demande aussi au Conseil d'effacer la somme de 1 286.08 €.

Boucherie – Alimentation

Ce projet, commencé en 2011 (choix de l'architecte et estimatif des travaux effectués) a été mis de côté par manque de financement. Suite à l'aménagement du bourg, au réaménagement des espaces publics et au manque de magasins dans la rue principale, le Conseil devra se prononcer pour relancer cette opération et donc établir une consultation pour le choix de l'architecte.

L'estimatif de ce projet s'élève à environ 391 509.40 €HT (hors honoraires). Le Conseil accepte ce nouveau projet, approuve les demandes de subventions à effectuer, d'après le plan de financement non définitif suivant :

- DETR : 30% : 117 452.82 €
- Réserve Parlementaire (M. Cazeau) : 20 000 €
- Contrat d'objectif : 20% : 78 301.88 €
- Contrat de ruralité : 7.5% : 29 363.20 €
- (et Fonds de soutien à l'investissement public)
- FISAC : 66 200 €
- Autofinancement : 80 191.50 €

Demandes de subvention

- La coopérative scolaire de l'école maternelle a financé, comme chaque année, les cadeaux de Noël des enfants. Le Conseil accepte le remboursement d'une partie de la facture, soit :
64 enfants x 3 € = 192 €.

- Le collège Jeanne d'Arc de La Roche-Chalais demande une participation pour le voyage de Théo Gros. Le Conseil participera à hauteur de 25 €.

Rapports d'activité

- Le Conseil prend acte des rapports d'activités du SIVOS de Saint-Aulaye 2014 et 2015.
- Le Conseil prend acte du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2015.

Vente du coffre-fort

Madame Levéziel souhaiterait acquérir le coffre-fort hors d'usage de la Mairie. Le Conseil fait une offre de prix à 100€.

Décharges sauvages

Suite à la découverte de décharges sauvages, sur des terrains communaux et des terrains appartenant à des particuliers, le Conseil décide de clôturer nos terrains et d'envoyer un courrier aux particuliers contrevenants au Code de l'Environnement..

Demande d'utilisation du bâtiment de La Vallade

Le Club de Tir de la Double souhaite utiliser le bâtiment de La Vallade pour créer une école de tir avec des armes à air comprimé. Le Conseil refuse cette demande.

Dons

Le Conseil accepte les dons de 175 €, correspondant aux repas pris par des familles lors du Repas des Aînés.

Remboursements

- EDF : suite à la dénonciation du contrat Dialège (suivi des consommations par internet), le Conseil accepte le chèque de 490.75 €, correspondant à quinze mois de remboursement.
- MMA : le Conseil accepte le chèque de 535.87 €, correspondant à un solde créditeur en faveur de la commune de Saint-Aulaye.

Adhésion

L'association La Double en Périgord propose à la commune d'adhérer pour l'année 2017. La participation annuelle est fixée à 80 €. Le Conseil accepte.

Bail commercial

Suite à la demande de location faite par Monsieur Orance pour le local situé 36 rue du Docteur Lacroix, dans le but d'ouvrir un magasin de vente de produits du terroir, le Conseil décide des conditions de location : gratuité pour l'année en cours, puis 200 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial.

Convention Actes – contrôle de légalité

La transmission des actes administratifs (délibérations, arrêtés, budgets) pour la Préfecture se fait par voie dématérialisée, via le logiciel STELA. Suite à la création de la commune nouvelle, il convient de refaire les conventions avec le prestataire informatique (Agence Technique Départemental) et la Préfecture. Le coût de ce logiciel est le même que l'an passé, c'est-à-dire 90 €. Le Conseil accepte.